

Une étude



La perception de la prévoyance dans la fonction publique territoriale

Regards croisés entre les agents et les décideurs

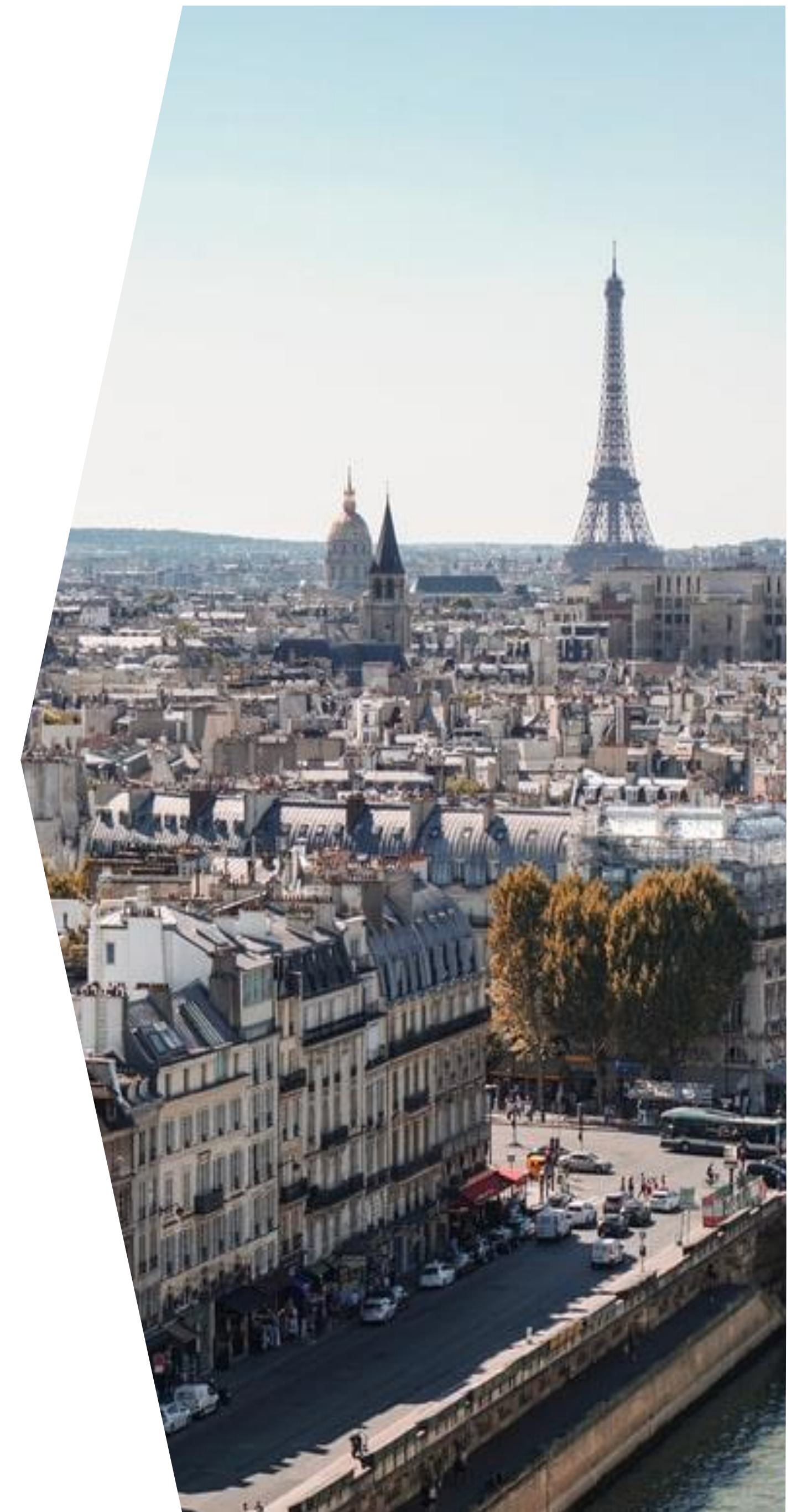
Quelles perceptions les agents de la fonction publique territoriale et les décideurs territoriaux ont-ils des enjeux liés à la prévoyance ? Quelles sont les pratiques actuelles au sein des collectivités territoriales ? Comment la réforme à venir dans ce domaine est-elle perçue et anticipée ?

Mai 2024

Jean-Daniel Lévy, Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion

Julien Potéreau, Directeur d'études au Département Politique - Opinion

Rémy Broc, Chef de groupe au Département Politique - Opinion



Méthodologie d'enquête

Ce dispositif d'étude comporte deux volets complémentaires :

I. Une étude auprès des agents de la fonction publique territoriale



Enquête réalisée **en ligne** du **24 avril** au **14 mai** 2024.

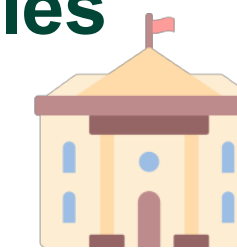


Échantillon de **525** personnes représentatif des agents de la fonction publique territoriale en France



Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : **sexe**, **âge**, **catégorie (A,B,C)** et **région** de l'interviewé(e).

II. Une étude auprès de décideurs au sein des collectivités territoriales



Enquête réalisée **au téléphone** du **25 avril** au **13 mai** 2024.



Échantillon de **208** décideurs dans des collectivités de plus de 3 500 habitants, intégrant des **élus**, **DGS / DGS adjoints**, **DRH / responsables RH...**



Echantillon comprenant : **50% de communes ; 50% autres collectivités (communautés de communes, communautés d'agglomération...)**
Dispersion selon la **région** et la **taille de la collectivité**



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les chiffres en italique sont ceux qui apparaissent significativement au-dessus de la moyenne.

Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4

Projet de communiqué de presse

Réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales ne sont pas prêtes.

Toluna Harris Interactive et Collecteam présentent les résultats d'une étude approfondie sur la perception de la prévoyance au sein de la fonction publique territoriale. Cette enquête miroir apporte un éclairage essentiel sur les attentes et les pratiques des agents publics territoriaux en comparaison avec celles des décideurs locaux en matière de protection sociale complémentaire. Voici les principaux enseignements de l'étude.

Le besoin unanime de prévoyance

Alors que le sujet peut sembler complexe et éloigné du quotidien, plus de 77% des agents de la fonction publique territoriale déclarent connaître les garanties associées à la prévoyance, dont 50% précisent en avoir une compréhension précise . La connaissance des garanties est particulièrement marquée chez les titulaires et les agents des catégories A et B.

Une grande majorité des agents jugent indispensable d'être couverts en cas d'invalidité, de maladie entraînant un arrêt de travail de plus de 90 jours ou de décès .

96% des agents considèrent que la couverture en cas de maladie et d'invalidité est cruciale pour leur sécurité professionnelle .

La prévoyance, un vrai atout

Les agents et les décideurs partagent une conviction : la participation significative des collectivités au contrat de prévoyance est un atout majeur pour les uns (en termes d'avantage social pour les agents) comme pour les autres (en termes de facteur d'attractivité pour les collectivités locales).

Ils sont également alignés sur l'importance que chacun lui donne : **79% des agents considèrent que la protection des agents en matière de prévoyance est un élément important pour leur employeur. 96% des décideurs considèrent la PSC comme important au sein de leur politique sociale.**

Une réforme mal connue

3 agents ayant un contrat de prévoyance sur 4 estiment être bien informés sur leur contrat de prévoyance ; un sentiment plus important auprès des catégories A et B et des plus anciens dans la collectivité. Pourtant, **ce sentiment de connaissance masque une incompréhension.**

Actuellement, la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale est moins bonne que celle du secteur privé. Pourtant, un tiers des agents interrogés considèrent à tort que les garanties de prévoyance du secteur public sont meilleures que celles du privé. A noter **que 6 décideurs publics sur 10 avouent ne pas savoir.**

Cela montre un déficit d'informations : moins de la moitié des agents connaissent le volet prévoyance de la réforme à venir, et **71% des élus ne connaissent que dans les grandes lignes le volet prévoyance de la réforme.**

Pour rappel, cette réforme imposera notamment aux collectivités de proposer un contrat de prévoyance et de participer à son financement à hauteur d'au moins 50% du coût.

Or, **plus d'un tiers des décideurs interrogés admettent ne pas savoir restituer le niveau de prise en charge par la collectivité de la cotisation du contrat de prévoyance. Pire, 79% des élus n'ont encore rien prévu quant au taux de prise en charge du contrat de prévoyance qui sera appliqué suite à la réforme.**

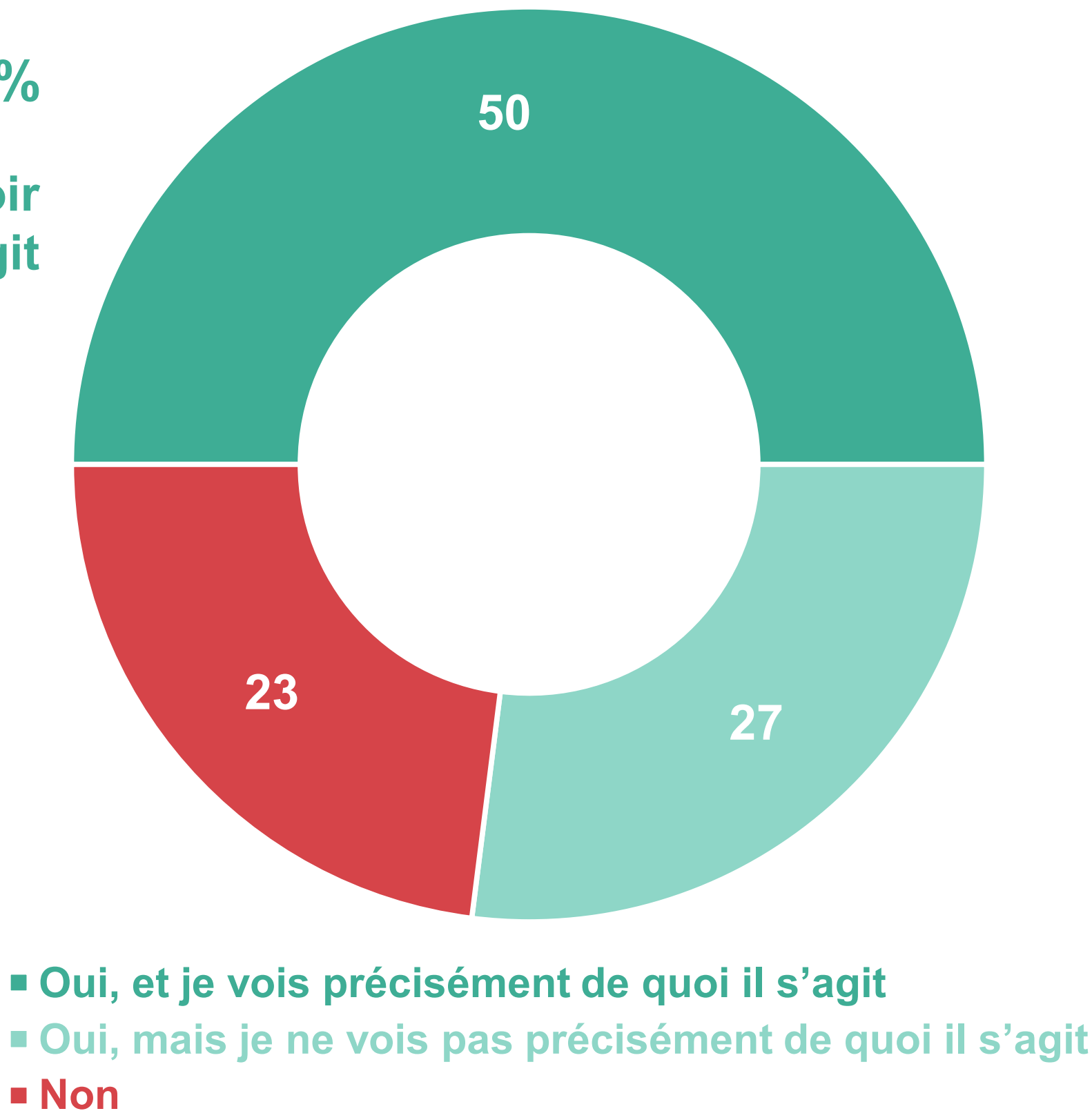
Plus de 3 agents sur 4 affirment connaître les garanties associées à la prévoyance, mais pas toujours de manière précise. La connaissance des garanties apparaît plus affirmée auprès des titulaires et des catégories A et B

La protection sociale complémentaire (PSC) comporte deux volets : les frais de santé (mutuelle) et la prévoyance. Vous personnellement, connaissez-vous les garanties associées à la prévoyance ?

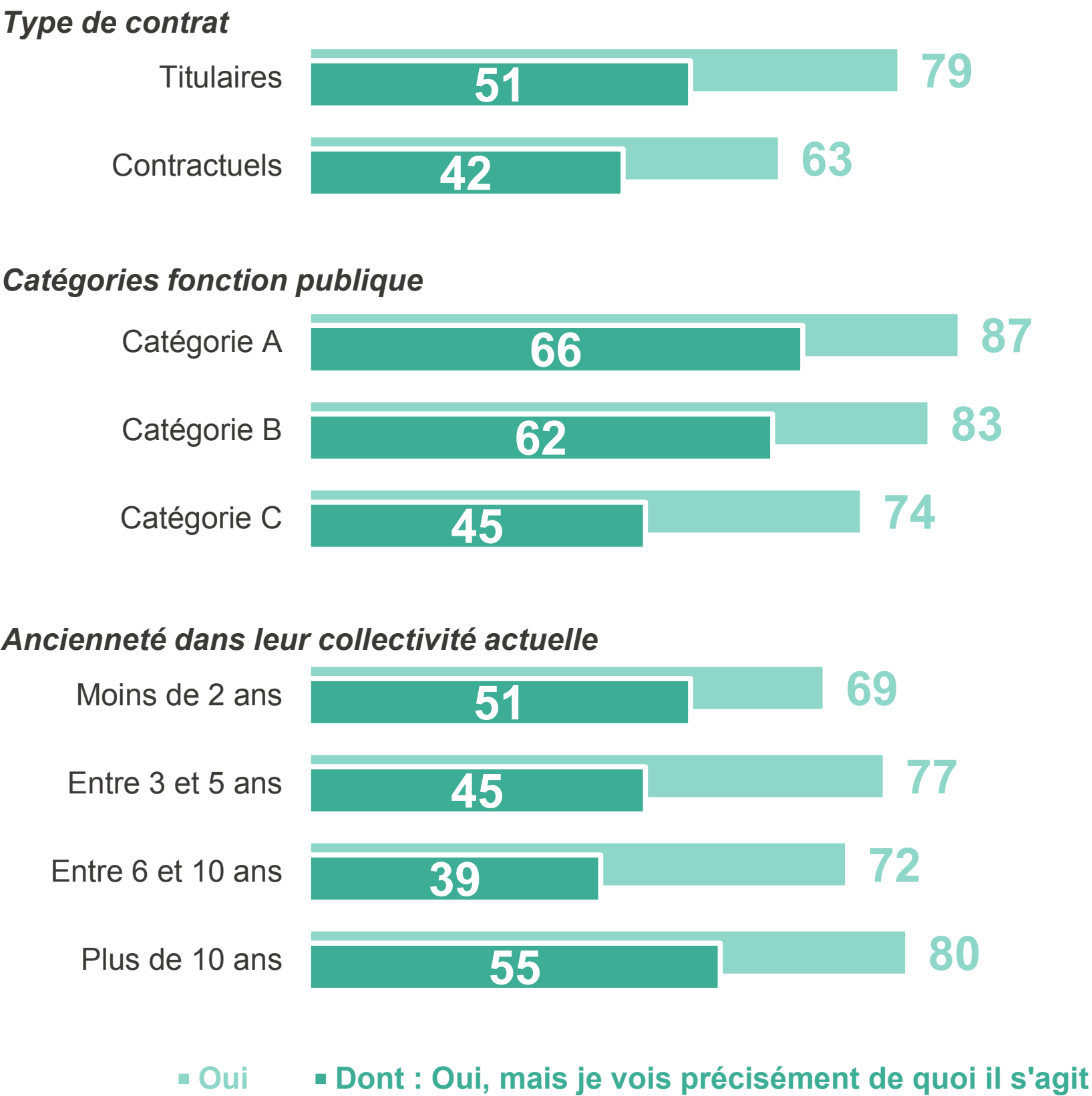
- Aux agents de la fonction publique territoriale, en % -



Oui : 77%
Dont 50% déclarent voir précisément de quoi il s'agit



Résultats par catégories de population



Dans leur grande majorité, les fonctionnaires territoriaux affirment qu'il est important, voire indispensable, d'être couvert en cas d'invalidité, de maladie entraînant une incapacité de travail de plus de 90 jours, ou de décès

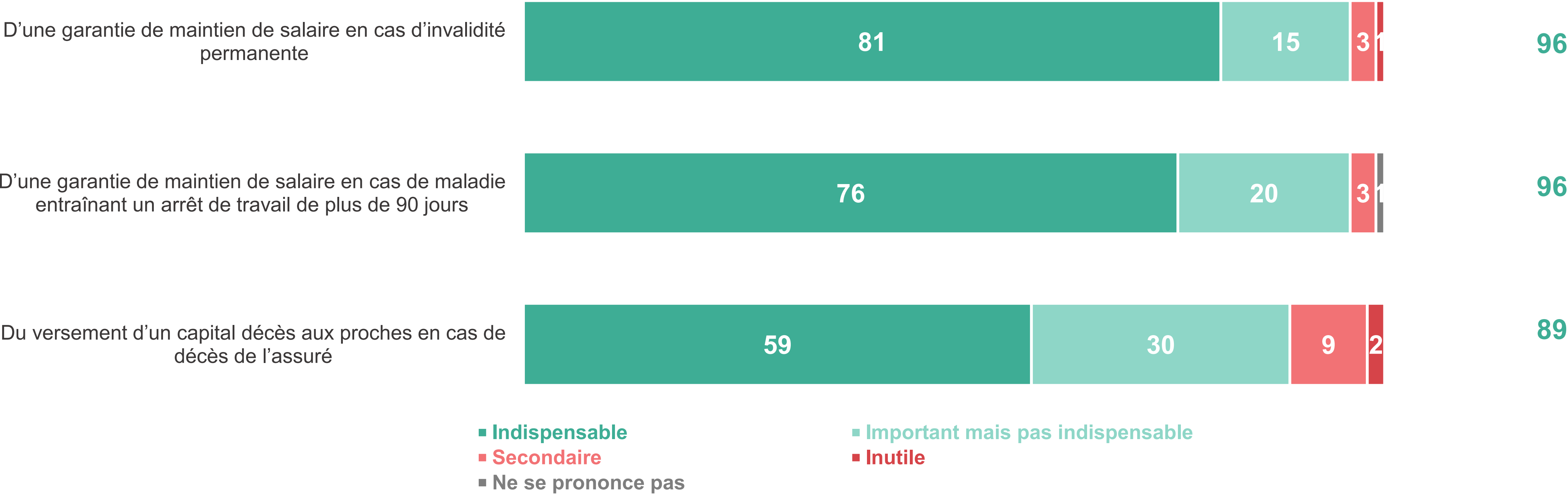
Selon vous, est-il indispensable, important mais pas indispensable, secondaire ou inutile d'être couvert pour bénéficier... ?

- Aux agents de la fonction publique territoriale, en % -



Mise à niveau : Dans le cadre de la protection sociale complémentaire (PSC), la prévoyance permet de garantir le maintien de salaire en cas de maladie entraînant un arrêt de travail de plus de 90 jours ou d'invalidité permanente, ou bien de verser un capital décès aux proches en cas de décès de l'assuré.

Important ou indispensable



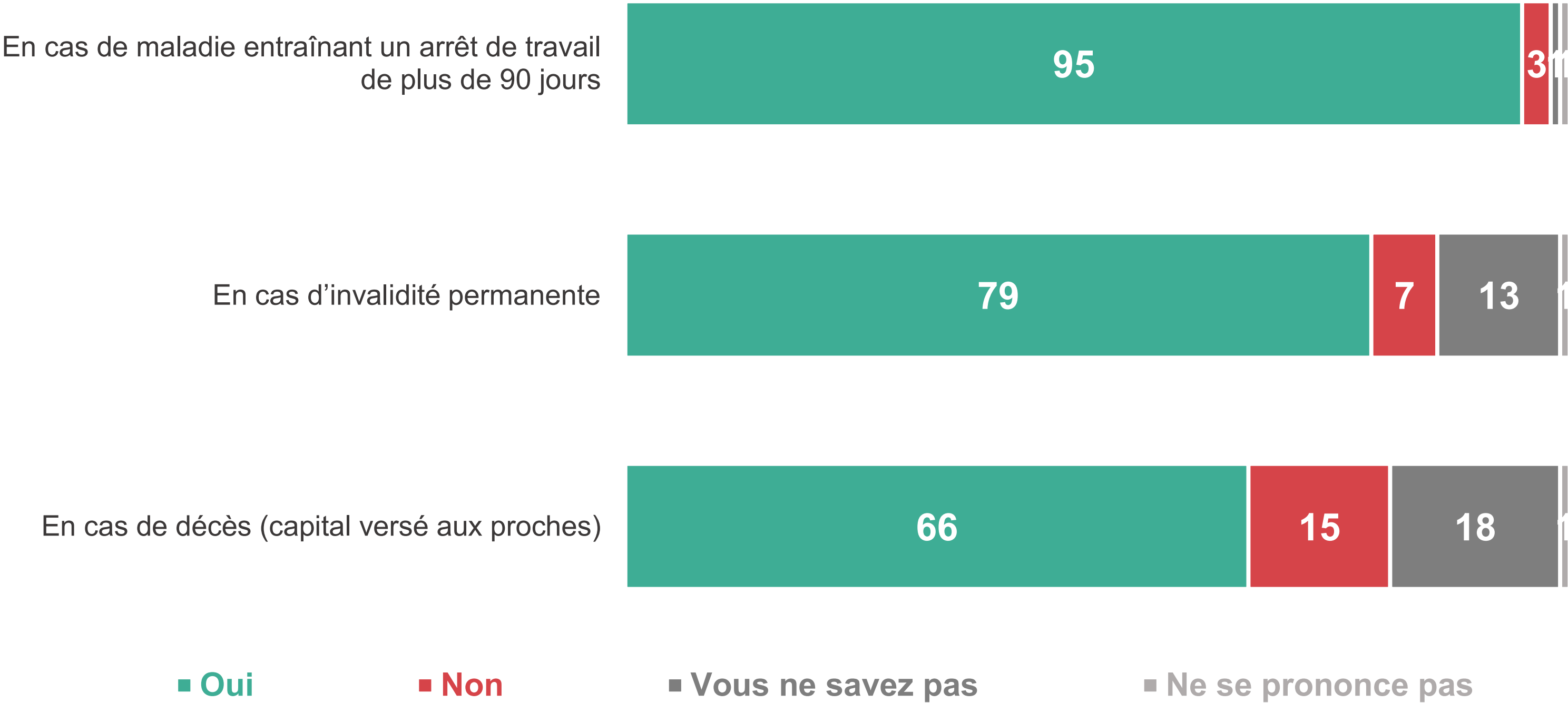
Parmi les agents qui affirment disposer d'un contrat de prévoyance, la grande majorité d'entre eux déclarent être couverts en cas d'arrêt maladie entraînant un arrêt de travail de plus de 90 jours ou d'invalidité permanente, mais ils ne sont que deux tiers à affirmer être couverts par un capital versé aux proches en cas de décès

Dans le cadre de ce contrat de prévoyance, êtes-vous personnellement couvert(e) ?

- Aux agents de la fonction publique territoriale qui disposent d'un contrat de prévoyance, en % -



62% des agents de la fonction publique territoriale **affirment disposer d'un contrat de prévoyance**



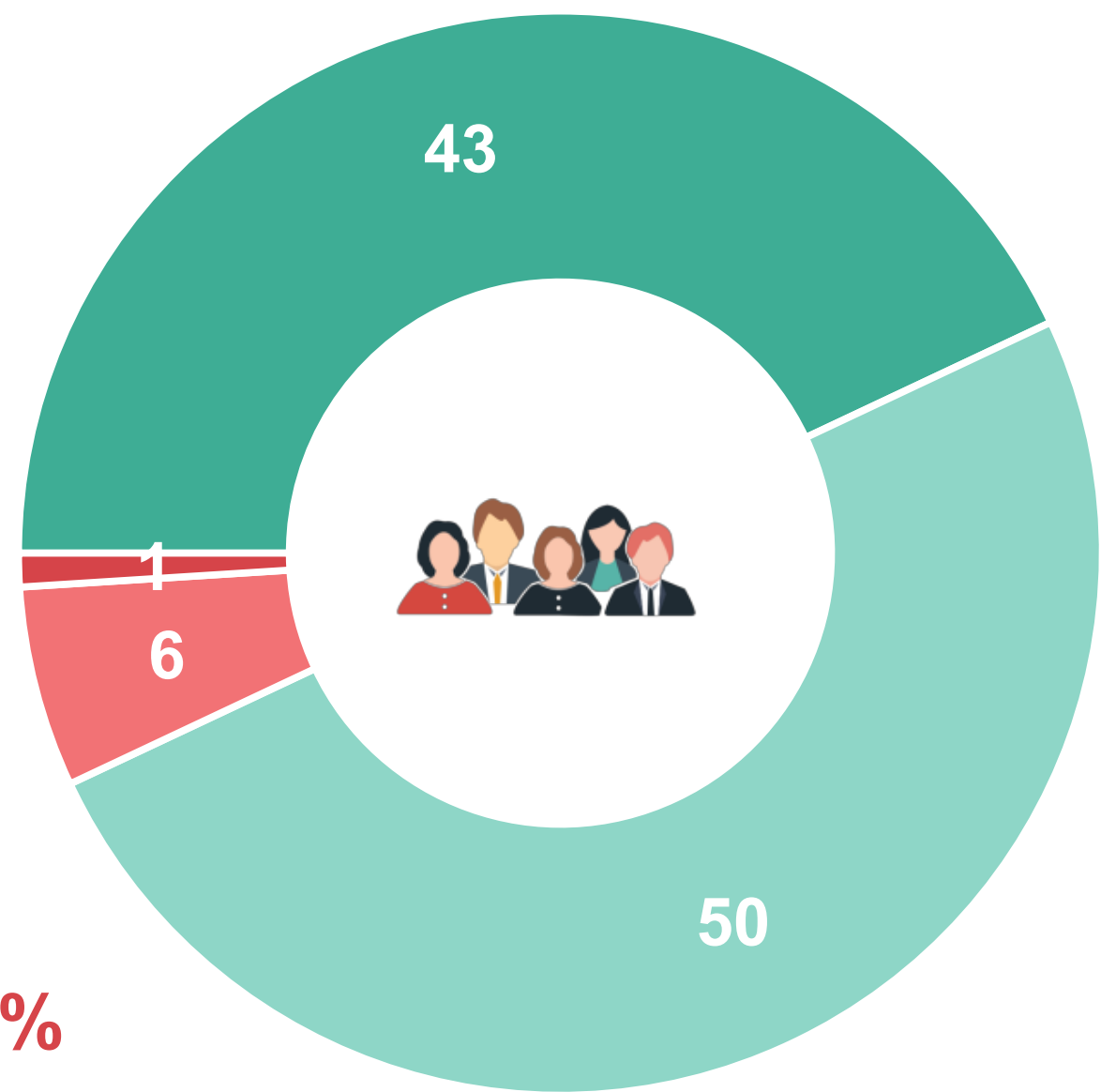
Les agents et les décideurs partagent une conviction : la participation significative des collectivités au contrat de prévoyance est un atout majeur pour les uns (avantage social) comme pour les autres (facteur d'attractivité)

Dans le cadre de cette réforme, si certaines collectivités choisissaient de participer au financement du contrat de prévoyance au-delà du minimum légal de 50%, diriez-vous qu'il s'agirait pour les agents d'un avantage social ? / Quand une collectivité choisit de financer une grande partie du contrat de prévoyance qu'elle propose à ses agents, s'agit-il selon vous d'un élément d'attractivité très important, plutôt important, plutôt pas important ou pas du tout important pour recruter de nouveaux agents ?

- Aux agents de la fonction publique territoriale, en % -

- Aux décideurs territoriaux, en % -

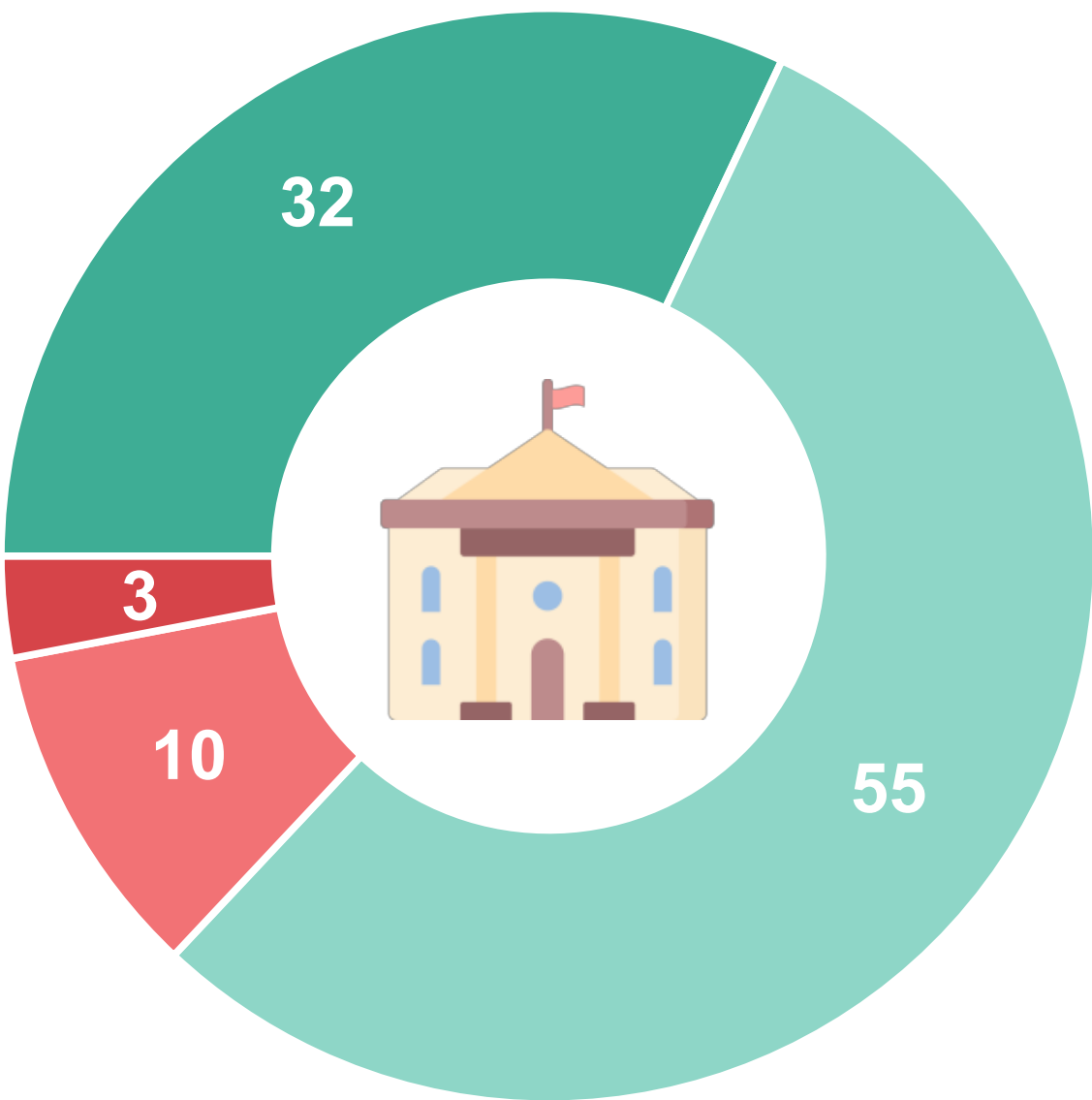
Important : 93%



Pas important : 7%

- Très important
- Plutôt important
- Plutôt pas important
- Pas du tout important

Important : 87%



Pas important : 13%

- Très important
- Plutôt important
- Plutôt pas important
- Pas du tout important

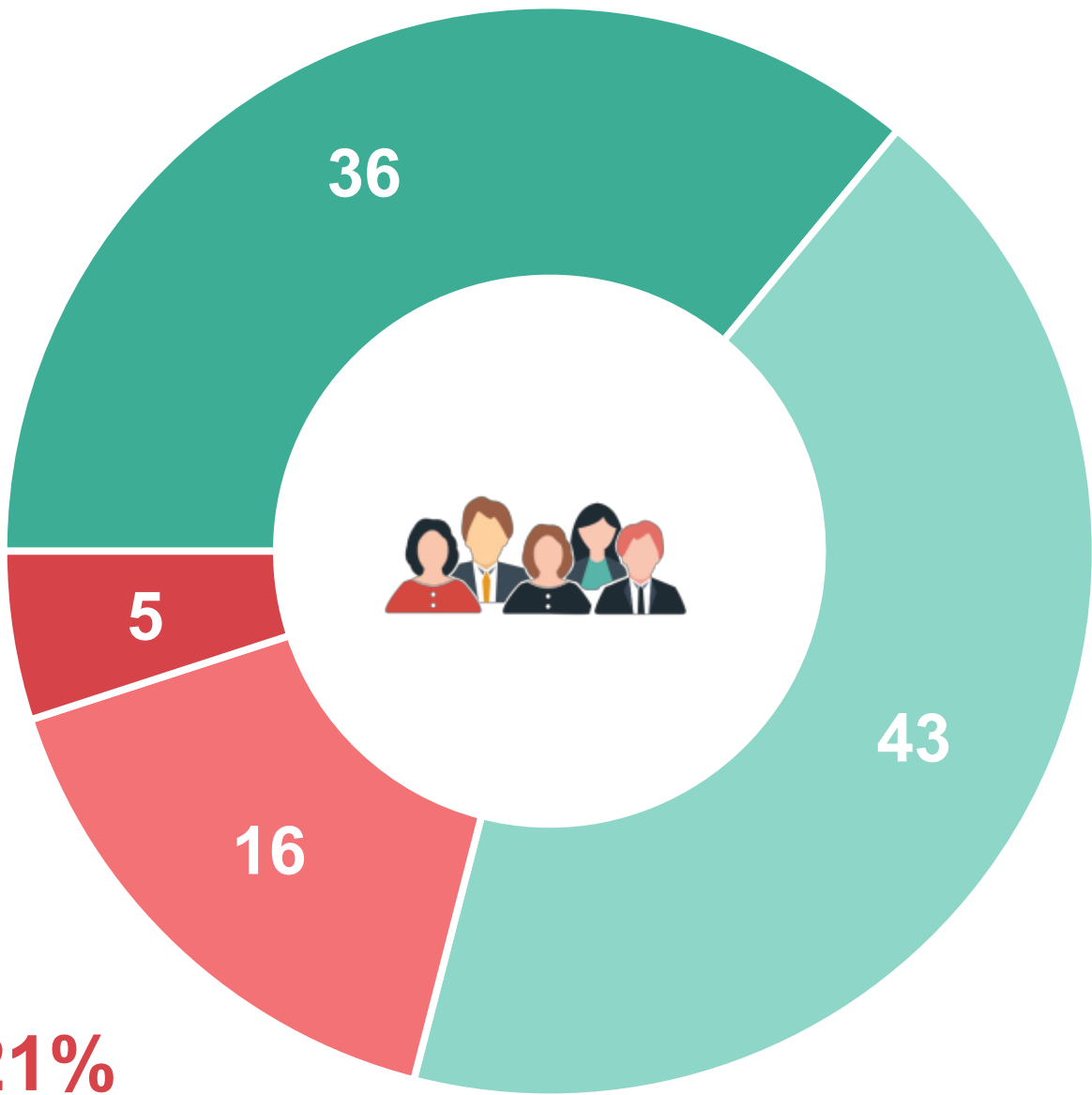
Si les décideurs territoriaux affirment de manière très nette l'importance de la prévoyance pour la politique sociale de leur collectivité, plus de 3 agents sur 4 affirment également qu'il s'agit d'un élément important pour leur employeur

Selon vous, la protection des agents en matière de prévoyance (maladie avec arrêt de travail de plus de 90 jours, invalidité permanente, décès) est-elle quelque chose d'important ou non pour votre employeur ? / De manière générale, diriez-vous que la prévoyance est un élément très important, plutôt important, plutôt pas important, ou pas du tout important au sein de la politique sociale de votre collectivité ?

- Aux agents de la fonction publique territoriale, en % -

Important : 79%

Plus de 10 ans
d'ancienneté : 84%



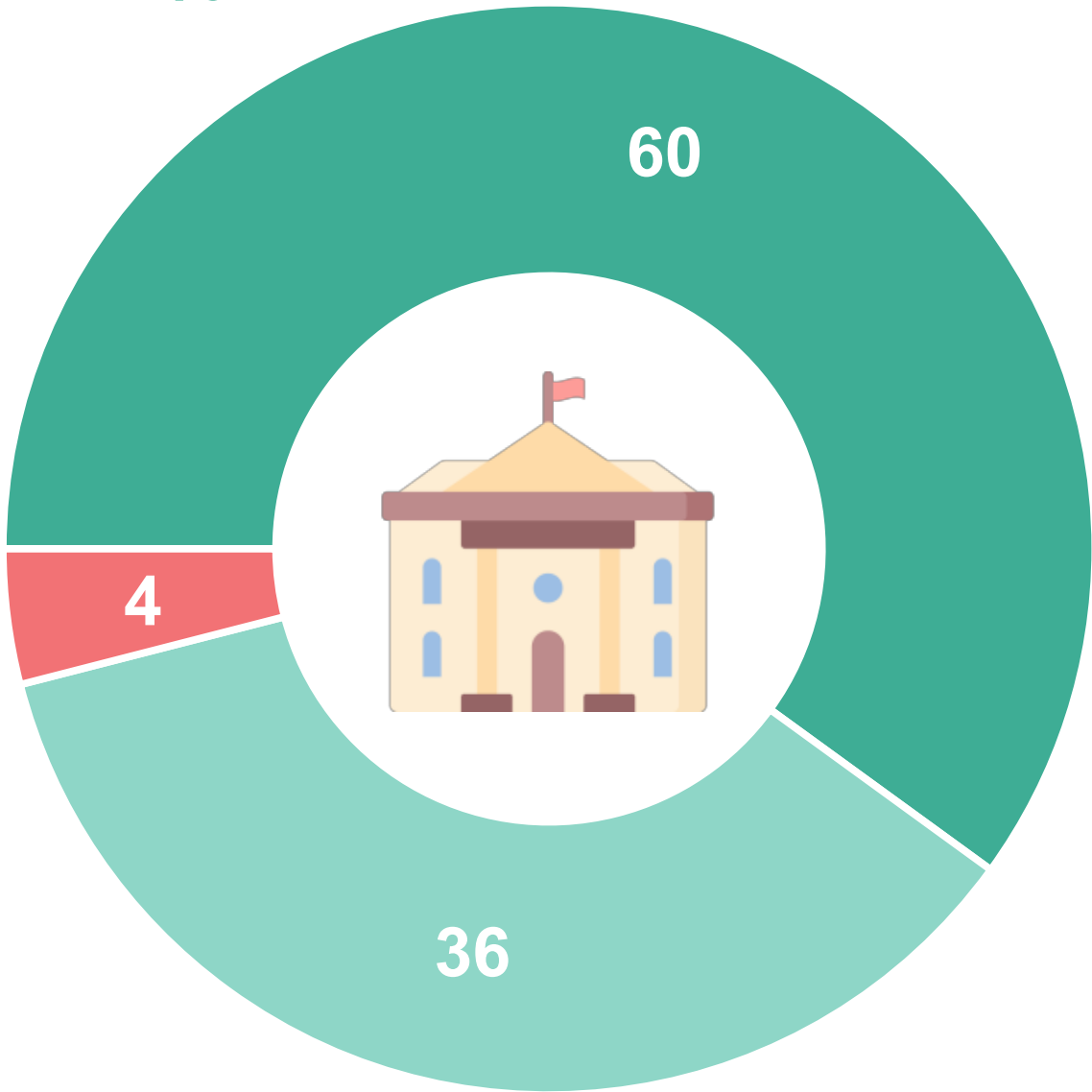
Pas important : 21%

- Très important
- Plutôt important
- Plutôt pas important
- Pas du tout important

- Aux décideurs territoriaux, en % -

Important : 96%

Pas important : 4%



- Très important
- Plutôt important
- Plutôt pas important

3 agents ayant un contrat de prévoyance sur 4 estiment être bien informés sur leur contrat de prévoyance ; un sentiment plus important auprès des catégories A et B et des plus anciens dans la collectivité

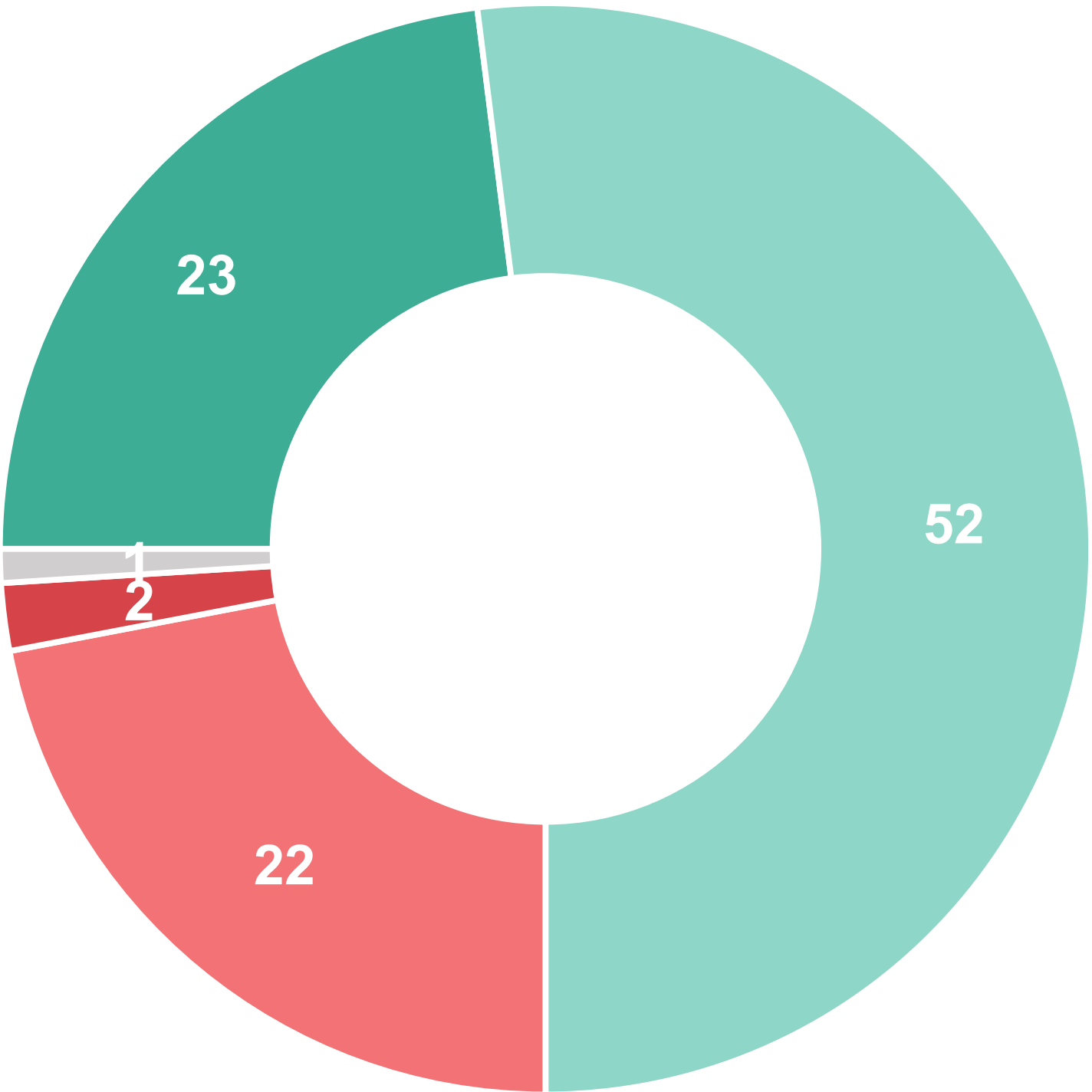
De manière générale, êtes-vous bien ou mal informé(e) sur le contrat de prévoyance que vous avez souscrit auprès de votre employeur (types de garanties, coût de l'adhésion.) ?

- Aux agents de la fonction publique territoriale qui disposent d'un contrat de prévoyance, en % -



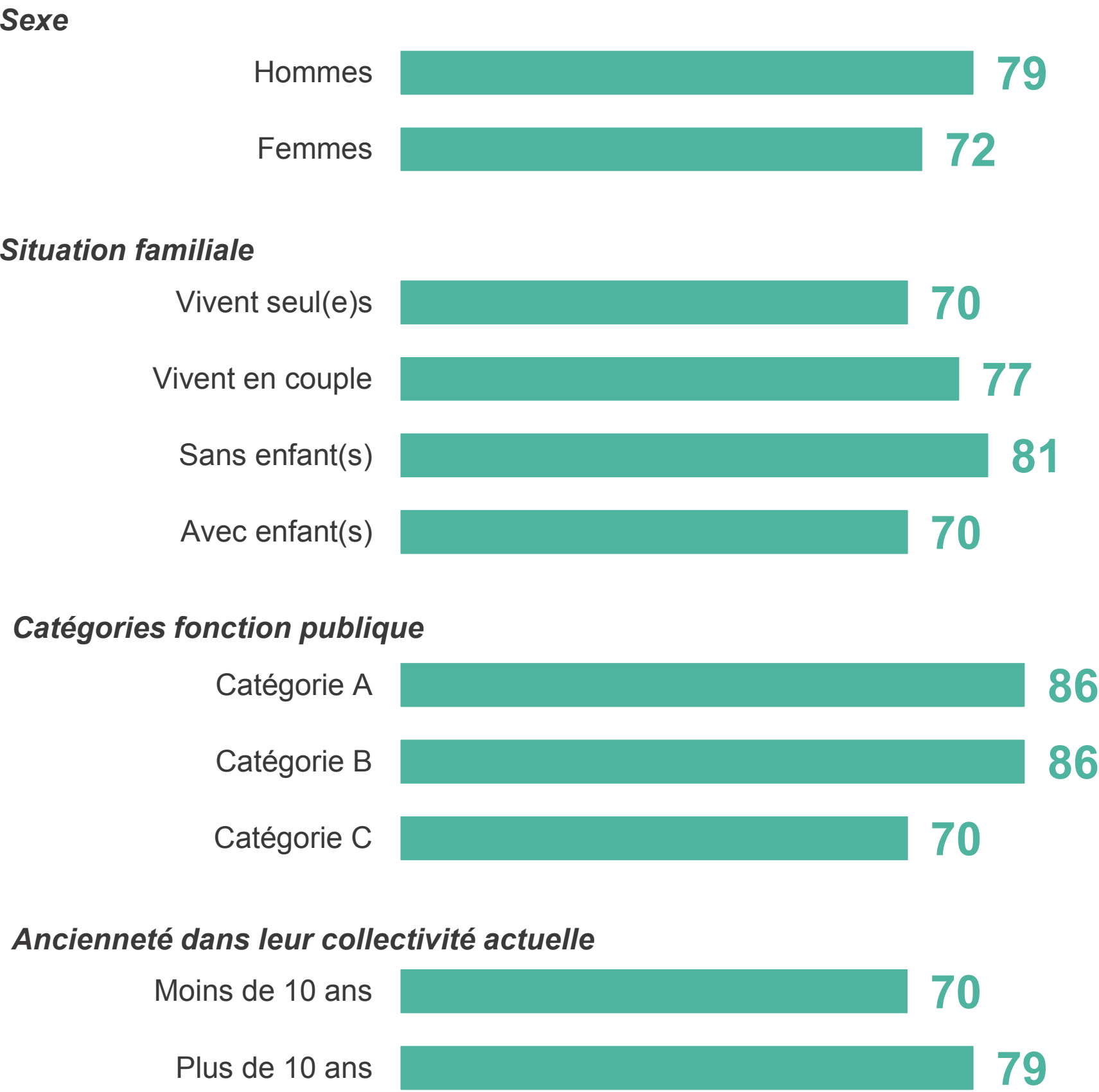
Bien informés : 75%

Mal informés : 24%



- Très bien informé(e)
- Plutôt bien informé(e)
- Plutôt mal informé(e)
- Très mal informé(e)
- Ne se prononce pas

Résultats par catégories de population % Bien informés

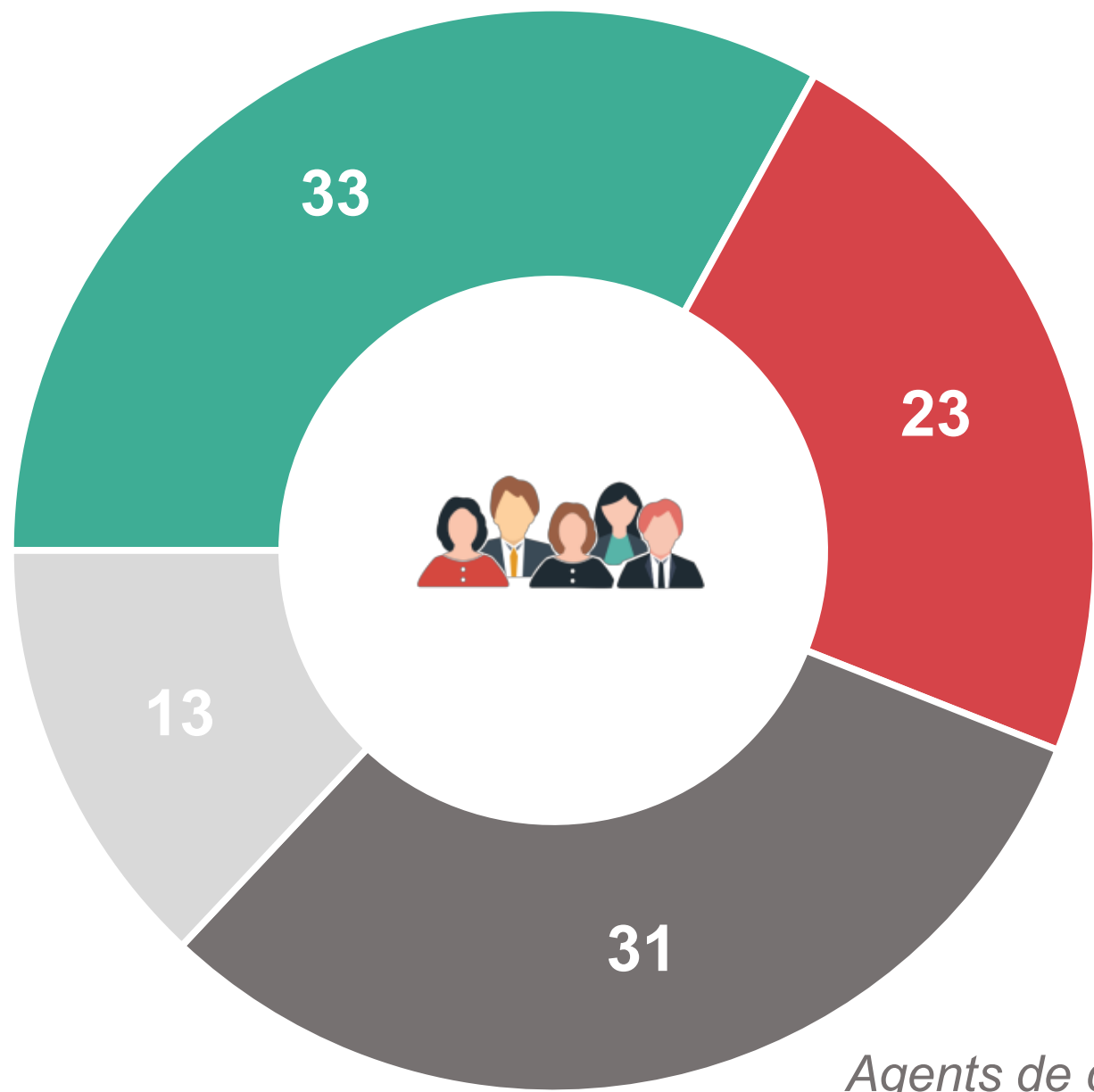


Les décideurs territoriaux admettent plus facilement que les agents leur méconnaissance à l'égard des garanties de prévoyance entre secteur public et secteur privé. Ceux qui expriment une opinion à ce sujet se montrent très partagés dans les deux cas

Selon vous, les garanties en matière de prévoyance proposées aux agents de la fonction publique territoriale sont-elles meilleures, moins bonnes ou ni meilleures ni moins bonnes que celle des salariés du secteur privé ? / D'après ce que vous en savez ou l'idée que vous vous en faites, diriez-vous que les agents de la fonction publique territoriale sont mieux, moins bien, ou ni mieux ni moins bien protégés que les salariés du secteur privé en cas de maladie avec arrêt de travail de plus de 90 jours ou d'invalidité permanente ?

- Aux agents de la fonction publique territoriale, en % -

Agents de catégorie A : 56%

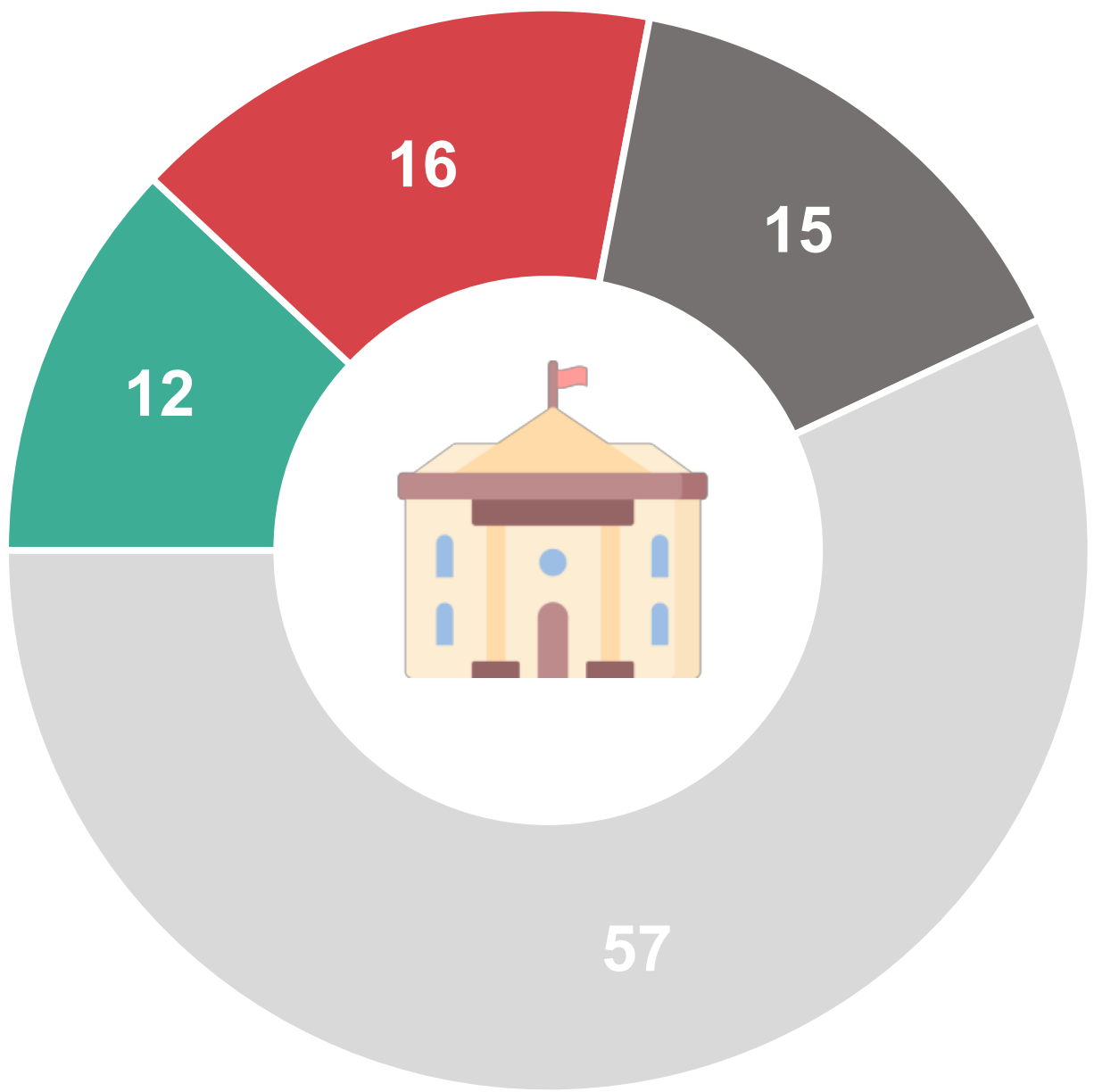


Agents de catégorie C : 35%

- Mieux protégés que les salariés du secteur privé
- Moins bien protégés que les salariés du secteur privé
- Ni mieux ni moins bien protégés que les salariés du secteur privé
- Vous ne savez pas

- Aux décideurs territoriaux, en % -

Elus: 21%

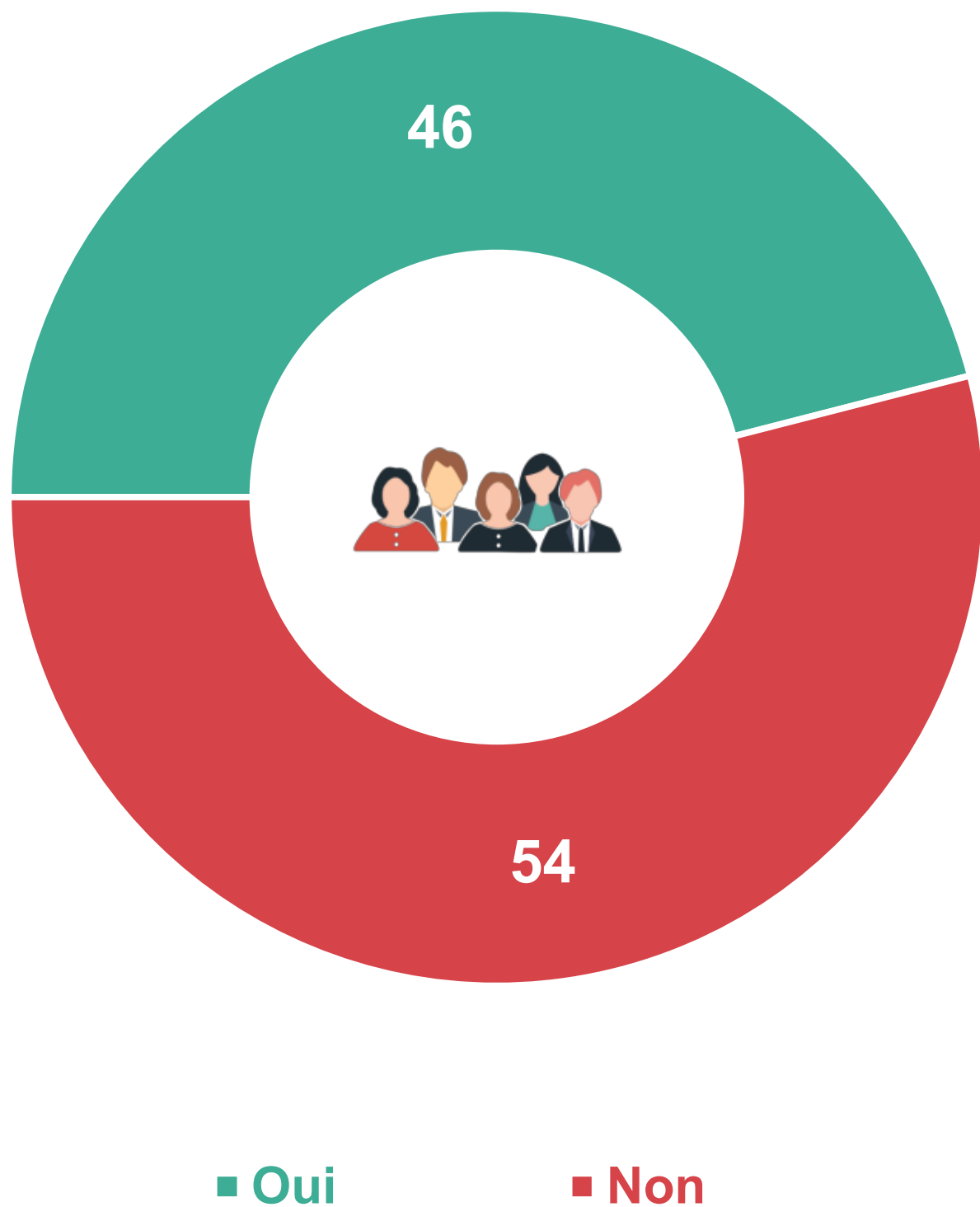


- Meilleures que celle des salariés du secteur privé
- Moins bonnes que celle des salariés du secteur privé
- Ni meilleures ni moins bonnes que celle des salariés du secteur privé
- Vous ne savez pas

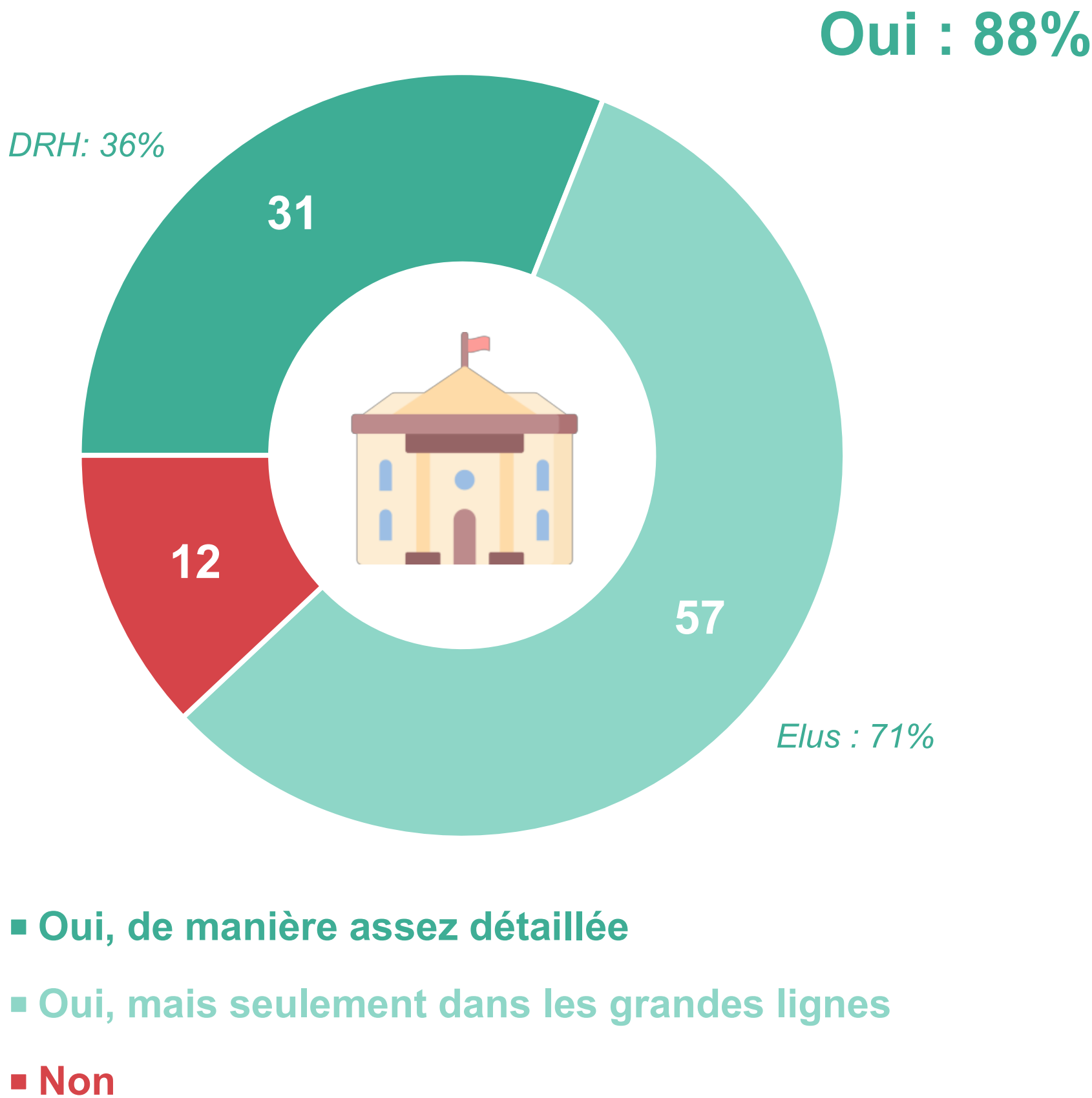
Moins de la moitié des agents affirment connaître le volet prévoyance de la réforme de la protection sociale complémentaire, alors que les décideurs territoriaux interrogés semblent bien mieux informés à ce sujet (même si c’est le plus souvent dans les grandes lignes)

Dans le cadre d'une prochaine réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), les collectivités devront obligatoirement proposer aux agents de la fonction publique territoriale un contrat de prévoyance ou « garantie maintien de salaire » et participer à son financement à hauteur d'au moins 50% de son coût. Le saviez-vous ? / Connaissez-vous les obligations qui vont concerner les collectivités territoriales dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire et de son volet prévoyance qui va s'appliquer dans les prochains mois ?

- Aux agents de la fonction publique territoriale, en % -



- Aux décideurs territoriaux, en % -

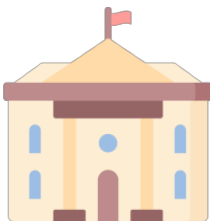


Parmi les décideurs connaissant la réforme mais dont la collectivité ne propose pas aujourd’hui d’offre en matière de prévoyance, plus des trois quarts indiquent n’avoir encore rien prévu quant au taux de prise en charge du contrat de prévoyance qui sera appliqué suite à la réforme. Seuls 5% des répondants affirment que le taux sera supérieur à 50%

Avez-vous déjà voté ou prévu le taux de prise en charge du contrat de prévoyance collectif obligatoire qui s'appliquera dans votre collectivité suite à cette réforme ?

- Aux décideurs territoriaux qui connaissent la réforme mais ne proposent pas d’offre de contrat de prévoyance (contrat collectif), en % -

Cette question a été présentée aux répondants **avant la mise à niveau explicitant que le niveau de prise en charge de la part des collectivités devra être de 50% minimum**



Oui, ce taux sera inférieur à 25% 4

Oui, ce taux sera de 25% à 50% 7

Oui, ce taux sera de 51% à 75% 5

Oui, ce taux sera supérieur à 75% <0,5

Oui, ce taux sera de 100%, soit la totalité de la cotisation <0,5

Non, vous n'avez encore rien prévu à ce sujet 79

Ne se prononce pas 5

Ont prévu un taux de prise en charge de 50% ou moins : 11%

Ont prévu un taux de prise en charge de plus de 50% : 5%